

DAYSTOXX NOVEMBRE 2015

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».

ÉMETTEUR : SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.

Filiale à 100 % de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale.

GARANT DE LA FORMULE : Société Générale (Standard & Poor's : A ; Moody's : A2)⁽¹⁾.

Le souscripteur supporte le risque de crédit de Société Générale, en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT :

12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé).

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.

ÉLIGIBILITÉ : assurance vie (actif représentatif d'une unité de compte) et compte-titres.



PRIMONIAL
DERIVATIVES

⁽¹⁾ Notations de crédit au 27/07/2015.
Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

DAYSTOXX NOVEMBRE 2015 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

CARACTÉRISTIQUES

Un investissement d'une durée de 12 ans maximum.

Un mécanisme de remboursement anticipé du capital activable automatiquement et quotidiennement à partir de la fin de l'année 1.

Une exposition à l'évolution de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50.

Un objectif de gain fixe plafonné à 6,5 %⁽¹⁾ par an (soit un gain de 0,0181 %⁽¹⁾ par jour calendaire écoulé depuis l'origine).

Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance en cas de performance négative de l'indice excédant -50 %.

Un remboursement du capital initial à l'échéance si l'indice n'enregistre pas une performance négative excédant -50 % au terme des 12 ans.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Daystoxx Novembre 2015, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les titres de créance Daystoxx Novembre 2015 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Daystoxx Novembre 2015 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

ZOOM SUR L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50

L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 (Euro iSTOXX® Equal Weight Constant 50 index) est un indice de marché actions créé par STOXX Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par STOXX Limited. Il est **équi pondéré** et est composé des 50 actions de l'indice Euro STOXX 50®, indice de référence de la zone Euro. Contrairement à l'indice Euro Stoxx 50® dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière, l'indice Euro iStoxx® EWC 50 pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2% du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement à l'identique de celle de l'indice Euro STOXX 50®. L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est donc composé des 50 capitalisations boursières les plus représentatives parmi les sociétés cotées sur 12 places boursières de la zone Euro (dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg). Ces 50 valeurs sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, mais aussi du nombre de titres disponibles sur le marché. **L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un dividende forfaitaire et constant de 50 points par an. L'investisseur ne bénéficiera donc pas de l'intégralité des dividendes versés par les actions composant l'indice.**

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com

ÉVOLUTIONS COMPARÉES DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 ET DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Evolution des indices
(en base 1000 au 13/08/2003)



Performances cumulées

| | Euro iStoxx® EWC 50 (évolution simulée jusqu'au 19/11/2014, et réelle ensuite) | Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) |
|--------|--|---|
| 1 an | +14,6% | +15,1% |
| 3 ans | +43,8% | +45,5% |
| 5 ans | +23,2% | +29,8% |
| 10 ans | +3,5% | +5,5% |
| 12 ans | +33,4% | +40,8% |

L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 a été lancé le 19 novembre 2014 à un niveau de 1000 points. Toutes les données précédant le 19 novembre 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Source : Bloomberg du 13/08/2003 au 13/08/2015. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale, soit le 16 novembre 2015, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 et on le retient comme niveau d'origine.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE – ANNÉES 1 À 11

Entre le 9 novembre 2016 (inclus) et le 9 novembre 2027 (exclu), on observe quotidiennement la performance de l'indice par rapport à son niveau d'origine. Dès que la performance de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est positive ou nulle, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :



Taux de rendement actuariel brut de 4,91 %⁽²⁾ à 6,36 %⁽²⁾.

La date de remboursement anticipé a lieu 5 jours ouvrés après la date d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.

Sinon, le produit continue.

Exemple illustratif du calcul du gain « prorata temporis »

Le 28 novembre 2016 (en clôture), pour la première fois depuis le 9 novembre 2016, la performance depuis l'origine de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est positive. Le mécanisme de remboursement anticipé est alors activé et le produit est remboursé le 5 décembre 2016.

- Le nombre de jours calendaires écoulés entre le 16 novembre 2015 et le 28 novembre 2016 est égal à 372 jours.
- Le gain « prorata temporis » est égal à 0,0181 % x 372 jours, soit 6,72 %.
- L'investisseur reçoit alors 106,72 % du capital initial⁽²⁾.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE – ANNÉE 12

Si le produit n'est pas remboursé par anticipation préalablement, il dure jusqu'à l'échéance des 12 ans, soit le 16 novembre 2027. À la date de constatation finale, le 9 novembre 2027 :

CAS FAVORABLE

La performance de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est positive ou nulle, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 16 novembre 2027 :



Taux de rendement actuariel brut de 4,91 %⁽²⁾.

CAS INTERMÉDIAIRE

La performance de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est négative mais n'est pas inférieure à -50 %, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 16 novembre 2027 :



Taux de rendement actuariel brut de 0,00 %⁽²⁾.

CAS DÉFAVORABLE

La performance de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est négative et inférieure à -50 %, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 16 novembre 2027 :



Taux de rendement actuariel brut négatif⁽²⁾.

L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice : la perte en capital peut donc être partielle ou totale.

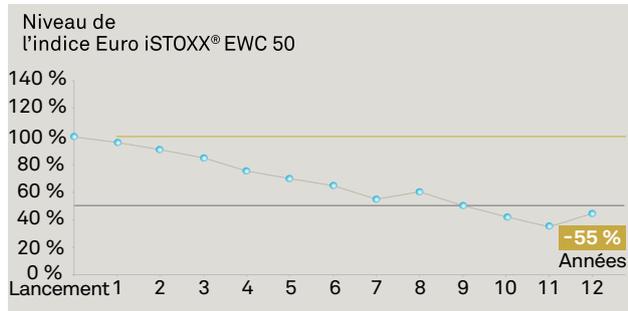
⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE BAISSE DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 AVEC FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES - 50 % L'ANNÉE 12



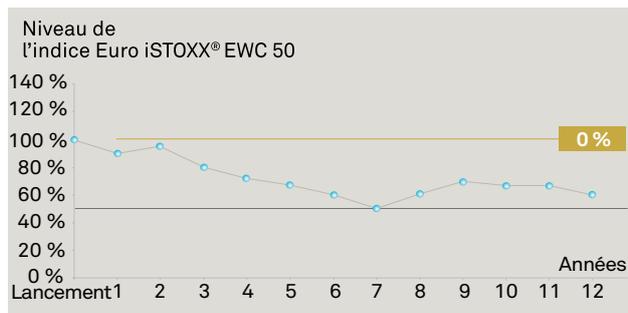
Aux dates de constatation quotidienne, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôture à 45 % de son niveau d'origine, en dessous du seuil de protection du capital. Le capital est donc amputé d'une baisse de 55 % et l'investisseur reçoit à l'échéance 45 % du capital⁽¹⁾, subissant une perte.

Le Taux de Rendement Actuariel brut de l'investissement est de -6,43 %⁽¹⁾ (égal à celui d'un investissement direct dans l'indice Euro iSTOXX® EWC 50).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous du seuil de remboursement automatique anticipé à toutes les dates de constatation quotidienne et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, le montant remboursé à l'échéance serait nul et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE BAISSE DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 SANS FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES - 50 % L'ANNÉE 12



Aux dates de constatation quotidienne, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôture à 60 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil de protection du capital. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Actuariel brut de l'investissement est de 0,00 %⁽¹⁾ (contre -4,16 % pour un investissement direct dans l'indice Euro iSTOXX® EWC 50).

SCÉNARIO FAVORABLE FORTE HAUSSE DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 L'ANNÉE 1



Dès le 9 novembre 2016, l'indice clôture à 118 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé. L'investisseur récupère donc, au terme de la 1^{ère} année, son capital par anticipation, augmenté d'un gain de 6,37 %, soit un total de 106,37 % du capital⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Actuariel brut de l'investissement est de 6,36 %⁽¹⁾ (inférieur à celui de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50, égal à 17,95 %, du fait du **plafonnement des gains** à 6,5 % par an).

Dans le cas où l'indice clôturerait légèrement en hausse par rapport à son niveau d'origine à l'une des dates de constatation quotidienne ou à la date de constatation finale, le rendement de l'investissement serait supérieur à celui de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50, du fait de la fixation des gains à 6,5 % par an.



⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur.

AVANTAGES

Un remboursement possible avec gain, non seulement à l'échéance des 12 ans, mais aussi par anticipation : la stabilité ou la moindre hausse de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 par rapport à son niveau d'origine à l'une des dates de constatation quotidienne suffit pour que le capital soit restitué avec versement d'un gain de 6,5 %⁽¹⁾ par an (soit un gain de 0,0181 % par jour calendaire écoulé depuis l'origine) et que Daystoxx Novembre 2015 prenne fin.

Un remboursement du capital initial à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 clôture au moins à 50 % de son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

Risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance, dans le cas où l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 clôture en dessous de 50 % de son niveau d'origine. En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.

L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).

Le gain est plafonné à 6,5 %⁽¹⁾ par an (soit un gain de 0,0181 % par jour calendaire écoulé depuis l'origine), même si la performance de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est supérieure (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 6,36 %).

L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un dividende forfaitaire et constant de 50 points par an. L'investisseur ne bénéficiera donc pas de l'intégralité des dividendes versés par les actions composant l'indice.

La valeur de Daystoxx Novembre 2015 à l'échéance des 12 ans sera très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -50 %.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier entre 1 et 12 ans.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

| | |
|---|--|
| Code ISIN | FR0012871069 |
| Forme juridique des titres de créance | Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice. |
| Émetteur | SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale) |
| Garant de l'Émetteur | Société Générale (Standard & Poor's : A ; Moody's : A2. Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment) |
| Agent de calcul | Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt |
| Valeur nominale | 1 000 € |
| Montant minimum de souscription | 1 000 €. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas. |
| Éligibilité | Compte-titres et assurance vie (actif représentatif d'une unité de compte) |
| Sous-jacent | L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 - Ticker Bloomberg : ISXEC50 Index |
| Frais | Société Générale paiera à Primonial en sa qualité de distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) égale à 0,3 % maximum du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. |
| Souscription | Du 17 août 2015 au 16 novembre 2015 |
| Date de constatation initiale | 16 novembre 2015 |
| Période d'observation quotidienne du mécanisme de remboursement anticipé | Observation quotidienne du cours de clôture de l'indice entre le 9 novembre 2016 (inclus) et le 9 novembre 2027 (exclu) |
| Dates de remboursement anticipé | Le 5 ^{ème} jour ouvré suivant le jour de l'activation du mécanisme de remboursement anticipé |
| Date de constatation finale | 9 novembre 2027 |
| Date d'échéance | 16 novembre 2027 |
| Marché secondaire | Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %. |
| Valorisation | Quotidienne et publiée au moins une fois tous les 15 jours sur les pages Reuters et Sixtelekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public sur demande en permanence. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Thomson Reuters (société indépendante). |
| Cotation | Bourse de Luxembourg |
| Règlement/Livraison | Euroclear France |

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Risque de crédit - Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Risque de marché** - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du(des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire même rendre le support totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du support et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 13 août 2015, se rattachant au prospectus de base en date du 02/10/2014, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-16388 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « <http://prospectus.socgen.com> », et/ou sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.****

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie - Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. **Événements extraordinaires affectant les sous-jacents : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit** - Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter les instruments sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions générales de vente - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. **Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers** - Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Caractère promotionnel de ce document** - Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Agrément - Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. **Garantie par Société Générale** - Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant. **Performances sur la base de performances brutes** - Les coupons éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit** - Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité des instruments sous-jacents et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** - LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTS QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S. **Avertissement relatif à l'Indice** - L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des supports ou services basés sur l'indice. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. **Données de marché** - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Pour tout renseignement, contacter Primonial Derivatives au 01 44 21 71 36

DISTRIBUTEUR

PRIMONIAL - Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 euros. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance, Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 148. Transaction sur immeubles et fonds de commerces, carte professionnelle n° T11651 délivrée par la Préfecture de Police de Paris conférant le statut d'Agent Immobilier ; garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris.

Siège social : 15/19 avenue de Suffren 75007 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 19 avenue de Suffren - CS 90 741 - 75345 Paris CEDEX 07.

DAYSTOXX NOVEMBRE 2015, UN PRODUIT DÉVELOPPÉ EN EXCLUSIVITÉ POUR PRIMONIAL DERIVATIVES PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale Global Banking and Investor Solutions

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex. Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris. 552 120 222 RCS Paris - APE : 651C - SIRET : 552 120 222 000 13 - Société anonyme au capital de 1 006 509 557,50 EUR (08/01/2015) - Société Générale est un établissement de crédit (banque) agréé par l'ACPR.

